Image not found or type unknown

Remise en cause du bail de location immobilière

Par **duduche80**, le **12/03/2011** à **19:18**

Bonjour,
je suis propriétaire d'une maison mise en location depuis le 1 décembre 2010 pour un an avec tacite reconduction
trois mois aprés l'installation des locataires, j'effectue une visite et constate ce que je redoutais: hygiène très limite, aucun entretien et premières dégradations.

je voudrais mettre fin au bail au 1 déc 2011 avec six mois de préavis prétextant la mise en vente sachant que les locataires ne pourront pas se porter acquéreurs.
quelles sont les preuves que les locataires peuvent exiger de cette intention, quels sont leur recours après leur départ s'ils constatent que je n'ai pas vendu mais reloué.

Par **mimi493**, le **12/03/2011** à **21:31**

La maison est meublée (tous les meubles nécessaires à la vie, l'équipement, la vaisselle) ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés